

Dossier de la quinzaine

LA PART DES IMMIGRES DANS LE BUDGET DE L'ETAT

Quel est le montant, dans le budget de l'Etat, des moyens consacrés aux interventions en faveur des populations étrangères ? Si étonnant que cela paraisse, il n'existe pas de réponse satisfaisante à cette question.

Le chapitre "Population immigrée" du budget du Ministère de la Solidarité Nationale ne représente qu'une part des sommes engagées puisque les crédits du Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs migrants (F.A.S.) n'y figurent pas et que les dépenses effectuées au profit des immigrés au sein des budgets des autres Ministères ne sont pas individualisées et ne sont comptabilisées nulle part. Connaître la totalité du coût social de l'immigration demeure impossible.

Quoi qu'il en soit, le rapport établi par M. Jean-Michel BELORGEY au nom de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale pour préparer le chapitre de la loi de finances relatif aux immigrés fournit une somme d'informations précieuses, tant sur les crédits eux-mêmes que sur la politique d'ensemble que le Gouvernement entend mener.

Il insiste sur l'ampleur des besoins qui ne peuvent aller qu'en augmentant puisque - loin de diminuer comme certains l'avaient cru ou espéré - le nombre total des étrangers et des réfugiés ne manquera pas de croître dans un proche avenir.

L'aide au retour qui vient d'être supprimée après avoir été jugée "inutile, inefficace et illusoire" n'avait concerné en 1980 que 12.537 personnes et n'est jamais parvenue à renverser la tendance des flux migratoires.

A l'inverse, l'immigration familiale régie par un décret et par une circulaire de 1976 dont l'interprétation vient d'être assouplie va connaître une augmentation certaine.

Il va donc falloir intensifier l'effort d'insertion, ne serait-ce, comme dit le rapport, que pour rattraper les retards accumulés dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'apprentissage du français, etc...

Un crédit de cinquante millions de francs affecté en 1981 à l'aide au retour est supprimé en 1982 et va pouvoir être utilisé pour renforcer les actions d'insertion et permettre l'établissement de nouveaux "contrats d'agglomération" à hauteur de quarante millions. Il s'agit donc bien pour le moment d'un budget de transition, comme l'a dit le Secrétaire d'Etat, et d'un redéploiement des moyens disponibles en fonction des priorités du changement plutôt que d'un bond en avant.

Il n'était sans doute pas raisonnable, dans le contexte actuel, d'en espérer davantage. Au demeurant, c'est bien l'ensemble des départements ministériels qui devraient se mobiliser pour contribuer à l'insertion réussie des populations étrangères.